

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
 REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
 Direction Générale des Relations Economiques
 de la Coopération Internationales



وزارة الشؤون الخارجية
 المديرية العامة للعلاقات الاقتصادية
 و التعاون الدوليين

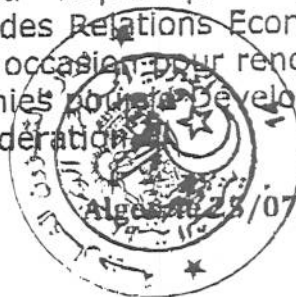
N° /MAE /DGRECI

2426

Note verbale

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Direction Générale des Relations Economiques et de la Coopération Internationales, présente ses compliments à la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Algérie et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, dûment signé, le Procès Verbal de la tripartite, tenue le 27 mai 2013, au siège du Ministère des Affaires Etrangères, concernant le démarrage de la seconde phase du projet de coopération intitulé « conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services éco systémiques dans les parcs culturels en Algérie ».

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Direction Générale des Relations Economiques et de la Coopération Internationales, saisit cette occasion pour renouveler à la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en Algérie, l'assurance de sa haute considération.



Alger le 28/07/2013

**Représentation du Programme des Nations Unies
 pour le Développement (PNUD)
 Alger**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
 Direction Générale des Relations
 Economiques et de la Coopération
 Internationales
 Direction de l'Environnement
 et du Développement Durable



وزارة الشؤون الخارجية
 المديرية العامة للعلاقات الاقتصادية
 والتعاون الدوليين

مديرية البيئة والتنمية المستدامة

PROCES-VERBAL

Dans le cadre du projet au profit du Ministère de la Culture, intitulé « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services éco-systémiques dans les parcs culturels en Algérie », une réunion tripartite composée du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de la Culture et du PNUD, a eu lieu au siège du Ministère des Affaires Etrangères, le 27 mai 2013, ayant pour objet :

1/ l'examen des dispositions prises par les parties concernées pour la gestion de certaines activités ayant eu lieu pendant la période de transition entre la première et la deuxième phase du projet.

Il s'agit des questions suivantes :

-la régularisation de l'avance faite par le PNUD en 2012 d'un montant de 43 282 ,00 USD pour le paiement :

- de la location du siège durant l'année 2012 ;
- l'abonnement ADSL pour une durée 06 mois ;
- l'assurance véhicule pour une année d'aout 2012 à Aout 2013 ;
- les frais de gestion e-mail UNDP pour l'année 2012 ;
- le contrat de Monsieur Mouci du 1^{er} aout au 31 décembre 2012 ;

-le transfert de propriété des matériels et des véhicules pour les deux parcs du Tassili et l'Ahaggar.

-la régularisation du paiement de Monsieur M. Giuseppe Mattravers Messana d'un montant de 15.000 USD au titre de l'élaboration du document projet et travaux effectués en janvier et février 2012 (durée de 30 mois) par le consultant international et les modalités de renouvellement de son contrat et celui de M. Salim Mouci Assistant administratif.

2/ le lancement de la deuxième phase du projet : le recrutement des personnels pour les deux parcs et les parcs du Touat Gourara, de l'Atlas saharien et de Tindouf ; l'acquisition du matériel pour les deux parcs et l'Unité centrale.

Après avoir débattu de l'ensemble des questions ci-dessus énoncées, la tripartite a décidé de ce qui suit:

Autoriser le Directeur National de Projet (DNP) à engager les dépenses relatives:

- **Au titre de la régularisation des dépenses inhérentes aux activités effectuées au titre de l'année 2012 :**

1. le paiement des loyers antérieurs de l'unité de projet dûs à l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ;
2. le versement du montant de 15.000 USD au titre de l'élaboration du document projet et travaux effectués en janvier et février 2012 par le consultant international M. Giuseppe Mattravers Messana (dans le cadre des procédures comptables en vigueur);
3. l'abonnement ADSI pour une durée 06 mois ; l'assurance véhicule pour une année d'aout 2012 à Aout 2013 ; les frais de gestion e-mail UNDP pour l'année 2012 ; le contrat de Monsieur Mouici du 1^{er} aout au 31 décembre 2012.

- **Au titre du lancement des activités du projet en 2013:**

1. Effectuer les achats programmés par le DNP (dont liste ci-jointe).
2. le renouvellement du contrat du consultant international M. Messana- dont les règles de recrutement dérogent aux procédures en usage par le PNUD- ; Les deux parties reconnaissant la spécialisation de Monsieur Messana et l'expérience qu'il a acquise durant la phase 1 du projet, le représentant du PNUD a fait savoir que le recrutement de Monsieur Messana peut être réalisé ,si la tripartite en convient ;il peut être dérogé à titre exceptionnel à la procédure d'appel d'offre et de sélection ; Sur la base de cet avis conforme, les parties ont donné leur accord pour son recrutement.
3. Le renouvellement du contrat de l'assistant administratif M. Salim Mouici pour cette 2^{ème} phase du projet.

4. procéder au recrutement graduel d'un nouveau personnel (46 fonctionnaires) si possible par le biais des EPIC relevant du Ministère de la Culture dans la phase préalable à leur intégration par la Fonction Publique ainsi qu'au recrutement ou à la désignation par le ministère de la culture d'un informaticien pour la mise à jour du site web dudit projet.
5. La procédure de recrutement par un Epic est retenue comme solution aux dispositions « prises par le PNUD pour assurer la sécurité et la protection de leur personnel, recruté selon les règles du PNUD ». Ces règles de sécurité ne sauraient être appliquées aux nationaux.
6. Il a également été décidé d'inviter M. Messana et le DNP à préparer, en vue de son adoption avant le 04 juin 2013, un plan de travail et définir un calendrier pour sa mise en œuvre;
7. Etudier la possibilité de mettre en place un Comité restreint (Ministère de la Culture et le PNUD) pour régler des questions inhérentes à la gestion ordinaire du projet et éviter ainsi, de les laisser en suspens jusqu'à la session du Comité de pilotage ou à une réunion de la tripartite.
8. La confection par le Ministère de la Culture au titre du projet d'un film documentaire qui sera projeté lors de l'atelier de lancement et dans les réseaux internationaux.

Le Comité a, par ailleurs, décidé de reporter la date de l'atelier de lancement du projet, initialement prévue à Tamanrasset à la mi-juin 2013, au mois de septembre prochain et ce, afin de lui donner plus de visibilité et valoriser son importance au niveau national et international.

Ministère des Affaires Etrangères

Mme Latifa Benazza, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable.

Ministère de la Culture

Mme Rachida Zadem, Chargée d'Etudes et de Synthèses.

Programme des Nations Unies pour le Développement

Mme Randa Abou-Hosn, Représentante Résidente Adjointe.

